

VRE 17

MR SCANDELLA Cédric  
18 place du général Leclerc  
88140 URECOURT

(7)

Leu le du 08 20  
18 45  


Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs

Je vous confirme le courrier que j'ai adressé en juin 2015 à Monsieur le Prefet.

Depuis 2005 nous sommes installés à Urecourt et tenons une boulangerie - pâtisserie, notre clientèle est essentiellement locale. Nous partageons et comprenons l'inquiétude de nos clients. Si la désertification de Urecourt s'amplifie du fait de ce problème nous serions contraint d'arrêter notre activité (qui est déjà en baisse). Nous employons à ce jour 2 personnes qui seraient de ce fait licenciées et se retrouveraient au chômage. Nous sommes opposés à ce projet qui ne solutionne pas les crues à Urecourt mais qui entrainera le départ de nombreuses familles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs, mes salutations distinguées.

Scandella

VRE 18

8

## Déposition à l'enquête public EPAMA sur le projet HEBMA

Le Conseil Municipal de Vrécourt, installé depuis le 3 juillet 2020, entend apporter son avis à l'enquête publique. Pour ce faire, il doit pouvoir évaluer les pertes et, ou risques mais aussi les gains et, ou avantages de ce projet, d'où les questions (en italique), les réponses apportées par EPAMA (en encadré) et l'avis émis par les 11 membres du Conseil Municipal en séance ordinaire du 07/08/2020 (en bleu) :

### Questions préliminaires

*Depuis le début de ce projet, combien d'années se sont écoulées ?*

Le projet HEBMA a débuté en 2008, cela fait donc 12 ans

*Pourquoi après tant de temps, de rencontres et concertations, de réunions publiques, de modifications diverses, etc. les mêmes questions et les mêmes inquiétudes subsistent-elles ? EPAMA semble pourtant avoir procédé avec écoute et transparence auprès des populations locales...Alors que s'est-il passé ? Manque de pédagogie, projet trop important pour en saisir tous les impacts, y compris de la part d'EPAMA...bref : considérez-vous ces inquiétudes comme légitimes ou pas ?*

Oui les craintes sont légitimes parce qu'on touche au milieu de vie des gens. Par ailleurs la légitimité de l'EPAMA, basé à Charleville Maizière, donc loin d'ici, peut être mise en cause. C'est un projet complexe. Les personnes n'ont pas confiance dans les modélisations. EPAMA reconnaît n'être pas très bon en communication car trop technique.

En 2001, 300 communes ont été touchées par les inondations pour un montant de dégâts de 19M€. C'est à partir de là qu'une étude a démarré sur le secteur Meuse amont pour faire un état des lieux. Cet état des lieux a permis la découverte de problèmes morphologiques, hydrauliques, écologiques et environnementaux. D'où la naissance du projet HEBMA qui est mixte : Hydraulique et Environnement.

Je rappelle qu'EPAMA est un organisme public, donc d'intérêt général qui travaille pour la protection contre les inondations et pour l'amélioration de la qualité environnementale dans l'objectif d'atteindre les exigences fixées par la Directive Cadre sur l'Eau.

Avis du Civi : (L'avis porte ici sur la crédibilité accordée à l'EPAMA suite à la rencontre du 6/08/20 avec Mme Hebert)

- 7 membres émettent un avis favorable
- 2 membres émettent un avis réservé
- 2 membres s'abstiennent (car ils n'étaient pas présents le 6/08/20)

### Certains points semblent être à l'origine des inquiétudes, qu'en est-il exactement ?

*Concernant les enjeux humains :*

- *Le risque accru d'inondations à Vrécourt en lien avec le barrage du Moulin d'Offrécourt est-il fondé ? Quelles garanties pouvez-vous nous donner ?*

Il n'y aura pas d'inondations supérieures à ce qu'elles étaient avant le projet et qui soient liées à la présence du barrage en amont du Moulin d'Offrécourt. Au niveau de l'habitation de Thierry Lecler (moulin de Vrécourt) au contraire, il y aura 5cm d'eau en moins sur le site.

En revanche, il y aura des sur inondations pendant 3 mois de l'année au maximum sur des zones (ZDSS) de la prairie distante de 1500 m en amont du barrage, en direction de Vrécourt.

Des indemnités sont prévues pour :

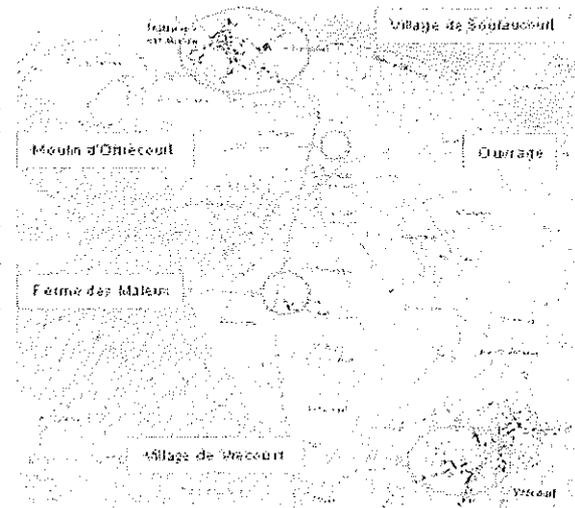
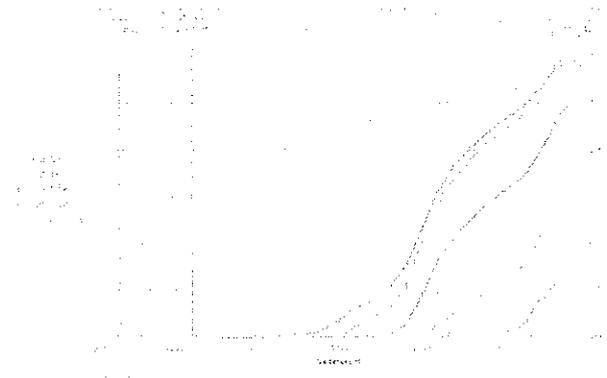
- les propriétaires : sur la valeur vénale (capital)
- les exploitants : indemnisation de la perte d'exploitation l'année des travaux puis en cas de sur inondations.

Figure 79 : Localisation des enjeux humains (source : K&H)

La figure suivante représente la surélévation (en mètres) à l'amont de l'ouvrage.

Figure 87 : Surélévation de la ligne d'eau à l'amont de l'ouvrage - 2051 horizon

Surélévation de la ligne d'eau à l'amont de l'ouvrage



Avis du CMI : (L'avis porte ici sur l'absence d'impact lié au barrage sur les habitations de Vrécourt mais aussi sur la ferme des Maleux)

Il avis réservés par rapport à l'impact sur la ferme des Maleux

#### La nappe du puits d'AEP :

Des précautions seront prises pendant la phase des travaux dont des analyses de la qualité de l'eau mais rien n'est dit de ce qui est envisagé si les choses se passent mal ! Si par exemple une perméabilité entre risberme et puits est constatée ... que fera l'EPAMA ?

#### Surveillance vis-à-vis du captage en eau potable

La risberme étant située dans l'emprise d'un périmètre de protection d'un captage pour l'alimentation en eau potable, une surveillance spécifique doit être réalisée :

- Pour s'assurer que des eaux chargées en MES ne s'infiltreront pas dans le puits pendant la phase travaux, la turbidité de l'eau prélevée dans ce puits sera surveillée durant toute la phase chantier et jusqu'à la végétalisation de la risberme. Au cas où le chantier provoque l'apparition de turbidité dans le puits, des mesures garantissant le respect des normes seront prises.
- Lorsque les travaux seront terminés, une analyse complète de l'eau, avec recherche de micropolluants, sera réalisée lorsque la risberme est submergée.

Pas de réponse précise de la part d'EPAMA sur la question d'un éventuel problème sur l'eau du captage AEP -pendant la phase critique qui est celle des travaux. Voir G7-44 12/12 (Avis d'un hydrogéologue agréé).

Qui paie en cas de problème ? EPAMA doit nous renseigner dès que possible.

#### Avis du CM :

11 avis réservés (en attente de précisions)

#### **Les conduites d'eaux usées :**

*Où seront déversées les eaux usées une fois ces conduites détruites ? et par quoi seront-elles remplacées ? Est-ce qu'EPAMA va remettre le même système polluant en place ? ou est-il prévu un moyen d'épuration des eaux usées avant rejet à la rivière ? La question étant de savoir si, en termes d'éthique, EPAMA peut détruire un système polluant et le remplacer par le même système, toujours aussi polluant ?*

#### 1.4.4.7. Déplacement des canalisations

##### Tranche ferme

La commune de Vrécourt a indiqué la présence de plusieurs canalisations d'assainissement sur la zone à aménager : deux à l'amont du pont, et deux à l'aval (voir en orange sur la figure suivante).

Ces réseaux sont positionnés de manière approximative, aucun plan précis n'étant disponible.

Avant le début des travaux, l'entreprise devra prévoir un repérage et un levé topographique de ces réseaux.

Lors des travaux de terrassement, ces canalisations seront détruites et évacuées vers un centre de stockage adapté.

##### Tranche conditionnelle

Les canalisations sont situées à une faible profondeur et seront donc impactées par le décaissement.

La commune de Vrécourt envisage la création d'une station d'épuration dans les années à venir. Ainsi, le fonctionnement de l'assainissement sera modifié et les canalisations impactées par le présent aménagement pourraient ne plus avoir d'utilité. C'est pourquoi les adaptations de ces canalisations sont considérées en tranche conditionnelle.

Il est prévu :

- La mise en œuvre d'un regard de raccordement en bordure de l'emprise du décaissement ;
- La mise en œuvre d'une conduite d'assainissement béton, de même diamètre que l'existante. Ces canalisations devront être enterrées de façon à avoir une couverture minimale de 60 cm. Si cette couverture n'est pas assurée, un renforcement béton pourra s'avérer nécessaire.
- La création de regards de visite supplémentaire tous les 50 ml de canalisation, ou à chaque changement de direction.
- La mise en place de tête de buses au niveau des rejets des canalisations dans le Mouzon.

La coupe type ci-dessous illustre les aménagements envisagés.

Le CM entend qu'il s'agit d'une remise à l'identique (ou presque) des canalisations d'eaux usées mais qui reste conditionnée à la réalisation d'un système d'assainissement collectif. EPAMA redonnera des précisions/renseignements en fonction...

#### Avis du CM :

11 avis réservés (en attente de précisions)

#### **Les piles du pont :**

*Leur éventuelle fragilisation par le creusement des risbermes est prévue puisqu'il est évoqué leur mise à nu aussi et aussi de rejointoyer les pierres des piles du pont. Qu'est-il prévu s'il y a fragilisation de l'ouvrage ?*

#### 1.4.4.2. Aménagement des piles du pont

Le décaissement du lit majeur entraînera la mise à nu d'une partie des piles du pont actuellement sous le niveau du terrain naturel.

Avant la mise en œuvre de la terre végétale, le rejointoiement des parties de maçonnerie mises à nu devra être réalisé.

Un point d'arrêt sera réalisé avec un représentant du maître d'ouvrage pour confirmer la technique de réparation et définir les zones à rejointoyer.

C'est la maçonnerie qui sera mise à nu et non les piliers en bois. La terre ne sera pas décaissée sous le pont. Doit être reprécisé par l'EPAMA.

Avis du CM :

- 11 avis réservés (en attente de précisions)
- **A propos des risbermes ou zones humides :**
- *Ces risbermes étaient-elles prévues au début du projet Hebma ou, sont-elles sont venues s'ajouter au dispositif afin de compenser les effets délétères de la digue, en fait, afin de réduire les crues supplémentaires que la digue pourrait occasionner à Vrecourt ?*
- *La nouvelle équipe municipale a pour projet d'utiliser cette zone comme espace attractif, d'aire de repos, de pique-nique, pédagogique et ludique (jeux). Elle est d'ailleurs le siège de manifestations villageoises régulières : vide grenier, 14 juillet, jeux inter villages, ...*
- *En plein centre du village, et après décaissement, cette zone ne risque-t-elle pas de devenir marécageuse, donc peu praticable (et avec moustiques) ?*
- *Ce serait un préjudice important pour le cadre de vie et une perte énorme d'attractivité pour le village. Nous avons besoin de garanties à ce sujet*

Les risbermes n'étaient effectivement pas prévues au début du projet, c'étaient des digues dont il était question. Puis cela a été modifié, en concertation avec le maire pour réaliser des risbermes plutôt qu'une digue.

Ces risbermes ou décaissements protégeront les maisons qui étaient inondables jusqu'alors : 12 à 18cm d'eau en moins. EPAMA garanti que c'est ce qui se passera en cas de crue de type 2001 ou 2011.

Les risbermes se termineront en pente douce et permettront aux engins de travailler comme ils le faisaient jusqu'alors. EPAMA affirme que c'est prévu de cette manière et le garanti.

Sur la transformation des risbermes en zones marécageuses, EPAMA assure que ça ne sera pas le cas et que le terrain restera sain et utilisable comme il l'est jusqu'alors.

Avis du CM :

- 5 avis favorables
- 3 avis réservés
- 3 abstentions
- **Les travaux vont représenter un chantier d'importance qui conduira probablement à la dégradation des chemins et places de stockage utilisés pour l'occasion. Or rien n'est prévu pour la remise en état ! 3)**

Le principe de base, c'est la remise en état à la suite de tous travaux

Avis du CM :

- 10 avis favorables
- 1 avis réservé

VRECOURT, le 8 août 2020  
Le Conseil Municipal de VRECOURT

## Projet HEBMA (aménagement hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont)

### Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 1

18/07/2020 10:29:53

Par FABIEN KOBYLARZ

J'ai assisté à l'enquête publique à Neufchâteau le 16/07/20. J'en suis sorti convaincu par ce projet. Je pense qu'il faut agir vite pour éviter de prochaines crues centennales qui peuvent se répéter plus vite que prévu. Habitant à deux pas du Mouzon, je suis préoccupé par cette problématique. J'emets donc un avis très favorable à ce projet, les aménagements prévus sont pour moi les plus adaptés en matière d'environnement et d'intérêt général : le suivi écologique rassure, l'indemnisation des nouvelles terres inondées pour les agriculteurs et la certitude via modélisations que les habitations ne seront pas touchées.

Observation N° 2

23/07/2020 11:22:18

Par JACQUES BEURDOUCHE

Ce projet est démesuré si l'on considère le peu de fois où l'eau provoque des inondations, et ce de plus en plus rare puisque nous rentrons dans une phase de sécheresse.. peut être ne vous en êtes vous pas rendu compte. Sauvegardons nos villages, ne les exposons pas à des modifications de structure. Nettoyons les rives de nos rivières cela facilitera l'écoulement de l'eau au fur et à mesure qu'elle se présente. Projet à rejeter absolument.

Observation N° 3

23/07/2020 21:57:14

Par Dominique Balazot

Je veux que ce projet se réalise car je pense que tout à été fait pour répondre le mieux possible aux doléances de toutes les parties concernées mais aussi et surtout parce lorsque l'automne approche , j'aimerais simplement dormir sans penser à l'eau qui va ou ne va pas entrer chez moi !

Observation N° 4

25/07/2020 01:25:35

Par Henri PIERROT

Bonjour

En temps qu'ancien Maire de la Commune de Vrécourt, je prépare actuellement un document que je voudrais déposer.

Or nous avons pu consulter le document définitif que tout début juillet.

Compte tenu de la taille importante de ce dernier, il serait bénéfique que la date de fin de l'enquête publique soit repoussée au délai maximum possible afin que les personnes puisse travailler au mieux sur le dossier tellement important pour l'avenir du secteur.

Je vous remercie par avance de prendre en compte ma requête et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Dans l'attente de vous rencontrer lors du dépôt de mes remarques

Henri PIERROT

Observation N° 5

03/08/2020 16:36:29

Par Jean -Pierre et Marie Paule Marot

La construction d'un barrage entre Soulaucourt et Vrécourt nous inquiète en cas de sur-inondation. Le niveau d'eau montera systématiquement en amont avec gros danger de pollution pour le puits alimentant Vrécourt en eau potable.

Lors de la crue en 2001 environ 20 maisons et quelques bâtiments agricoles ont été inondés. avec un niveau plus élevé en amont du barrage, le nombre d'inondés augmentera avec davantage d'eau dans les maisons et qui

stagnera jusqu'au retrait de celle-ci soit après plusieurs jours.

Ce projet dommageable est très coûteux en réalisation et en entretien .

Nous demandons que la partie du projet HEBMA entre Neufchâteau et Vrécourt soit réétudiée avec l'abandon du barrage de Soulaucourt 52.

Nous demandons que d'autres solutions soient envisagées pendant qu'il en est encore temps !

Cordialement

Observation N° 6

03/08/2020 22:44:56

Par Philippe MARCHAL

Bonjour,

Néocastrien de naissance, je m'exprime sur ce projet pharaonique de lutte contre les inondations. Etant naturaliste, je suis plutôt opposé à ce projet car pour moi tout aménagement est contre nature.

N'étant pas directement concerné (pour ce qui est du volet inondation) et compte tenu de la masse importante d'informations que représente le dossier d'enquête publique, je n'ai pris connaissance que des éléments majeurs (les 3 secteurs de rétention d'eau) ou de thématiques qui me tiennent à coeur : les aspects nature et surtout flore. Je vous prie donc de bien vouloir m'excuser si des réponses à mes inquiétudes existent dans l'un des nombreux documents.

Mon argumentaire / questionnement se fera en 3 points et portera sur :

- 1) l'opportunité de ce projet maintenant
- 2) les alternatives possibles comme le suggère la CNPN
- 3) les atteintes à la nature que le projet peut induire

1) Pourquoi agir seulement maintenant à l'occasion de la délégation de compétence GEMAPI ? En effet les collectivités locales avaient déjà la compétence pour élaborer, dès 2002, des PAPI (programme d'actions de prévention des inondations). Il aurait été judicieux à l'époque de s'engager dans une telle démarche sachant qu'une crue majeure est intervenue en 2001. En outre, ces mêmes collectivités ont toujours eu la compétence en matière d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

Y a-t-il eu depuis la crue de 2001 et pour les 3 communes les plus urbanisées (Neufchâteau, Châtenois, Liffol-le-Grand) des décisions visant à diminuer l'imperméabilisation des sols (moins de bitume, béton...)?

D'une part un peu plus d'un millier de personnes seront préservées, soit la moitié des personnes exposées à l'aléa inondation. D'autre part, la démographie de Neufchâteau est sur le déclin (moins 1/4 d'habitants entre 1975 et 2017, baisse qui s'atténue avec -5,6 % entre 2007 et 2017) et il existe un fort taux de vacance des logements (données INSEE et diagnostic pour le PLU intercommunal).

Ne serait-il pas plus judicieux de soustraire des inondations les habitants concernés en les relogant dans les logements vacants qui ne sont probablement pas tous dans en zone inondable ? Cela me semble plus économique tout en préservant la « nature » dans son état actuel.

Ces travaux ont-ils vocation à permettre d'ouvrir à l'urbanisation des espaces autrefois non constructibles (en ZI) dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien ?

2) Je partage la remarque de la CNPN sur les alternatives plus douces et naturelles (restauration de larges zones humides, changement de pratiques agricoles) pour réguler durablement les flux d'eau. Il est également important de tenir compte du positionnement en tête de bassin de ce projet.

Le portail officiel d'information sur l'eau (<http://www.zones-humides.org/interets/services-rendus/services-de-regulation>) rappelle la multifonctionnalité des zones humides et donne pour cause des inondations de Charleville-Mézières les changements intervenus en tête de bassin versant.

Ainsi, ne serait-il pas plus judicieux d'utiliser ces 22 millions d'euros d'argent public et les 77 000 € annuels de frais de fonctionnement à reconverter de larges espaces (plusieurs milliers d'hectares) en zones humides et / ou bocagères qui assurent gratuitement une double régulation des eaux : quantitativement et qualitativement par

filtration et épuration naturelle.

Le Bassigny, sorte de cuvette argileuse entre le plateau de Langres et le plateau lorrain est à mes yeux un ancien secteur de marais / prairies humides, ce n'est pas pour rien qu'il y subsiste encore une tradition d'osiericulture (Fayl-Billot). Ces prairies « naturelles », lorsqu'elles existent encore et qu'elles n'ont pas été mise en culture notamment de maïs, sont maintenant largement drainées et richement amendées.

Cette portion du territoire est aujourd'hui en partie un secteur « qui se cherche » au niveau agricole (étude prospective ici : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Prospective-sur-l-agriculture-dans>) est parmi les divers scénarii envisagés je crains que celui d'agriculteur énergétique (méthanisation) devienne la norme. Pourtant il y aurait bien d'autres alternatives telle une production locale fermière de qualité : élevage en pâturage très extensif aisément valorisable par la fromagerie de Neufchâteau.

3) un projet fort dommageable pour la nature :

Le projet est particulièrement impactant sur les espaces naturels aquatiques ou mitoyens aux cours d'eau. Je m'étonne de l'absence d'identification de plantes patrimoniales inféodées aux milieux humides alors que 13 ha de zones humides seront fortement impactées.

Sur plusieurs communes objet de futurs travaux, les acteurs naturalistes botaniques ont recensés les espèces patrimoniales suivantes (source : pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National) :

*Gratiola officinalis* L., *Carex davalliana* Sm., *Eriophorum latifolium* Hoppe, *Ophioglossum vulgatum* L., *Triglochin palustre* L.

Pour me faire une idée objective de la situation, je souhaite que l'intégralité des informations relatives aux inventaires naturalistes (date, lieu, espèces) soient communiquées dans un format de type tableur. Cette publication au titre du « dépôt légal de biodiversité » est une exigence réglementaire issue de la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 : Article R122-12 du code de l'environnement.

A ce jour le projet soumis à enquête publique n'est donc pas complet car il ne communique pas les données brutes naturalistes.

D'autre part, dans un même esprit de transparence, la publication de l'ensemble du dossier sur le portail officiel des travaux soumis à étude d'impact serait bienvenue.

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Pourquoi ce projet d'ampleur n'a pas été télé-déclaré dans ce portail officiel ?

Enfin, un état des lieux avant et après travaux devrait être mené concernant les plantes exotiques envahissantes ; celles-ci pouvant être véhiculées par les engins de travaux. Je pense notamment aux renouées et balsamines asiatiques qui apprécient et prolifèrent en bord de cours d'eau. Les séneçons (jacobée et du Cap) pourraient également être introduits et s'étendre dans les prairies, cela s'avérerait particulièrement dommageable aussi bien écologiquement qu'économiquement pour les éleveurs (toxicité pour le bétail).

Mon questionnement rejoint ainsi la recommandation de l'autorité environnementale qui préconise de réaliser un suivi avant et après travaux relatif à la « biodiversité ordinaire ».

Quelles précautions seront prises pour se prémunir de ces risques d'introductions d'espèces ?

P. Marchal, METZ

Observation N° 7

05/08/2020 09:32:02

Par Haute Marne et Vosges Chambre d'Agriculture

Document joint

[PJ - AVIS PROJET HEBMA CDA 52-8B.pdf](#)

Observation N° 8

05/08/2020 13:54:32

Par lionel guillemy

Voir document joint

[Pj - Observations.pdf](#)

Observation N° 9

06/08/2020 23:14:27

Par Blandine Vue

Bonjour,

Vous trouverez ma déposition ci-jointe.

Voir dossier joint. texte et images en annexe, avec mes sincères salutations,

Blandine Vue

[PJ - Vue B Barrages Mousse.pdf](#) | [PJ - Vue Blandine annexes.pdf](#)

Observation N° 10 (Email)

02/08/2020 14:14:28

Par Daniel BOYE

Bonjour Messieurs,

Veillez trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique du projet HEBMA

Cordialement

Daniel Boyé

[PJ - courrier-EP.doc](#) | [PJ - Numérisation\\_20200731.png](#) | [PJ - Numérisation\\_20200731 2.png](#) | [PJ - Numérisation\\_20200731 3.png](#) | [PJ - Numérisation\\_20200731 4.png](#) | [PJ - Numérisation\\_20200731 5.png](#)

Observation N° 11 (Email)

04/08/2020 16:31:09

Par Denis Barret

Bonjour Madame,

Vous trouverez en PJ notre contribution à l'enquête publique citée en objet.  
Merci de confirmer par retour de mail la réception de ce document.

Cordialement,

M.Denis BARRET

[PJ - Compilation annexes.pdf](#) | [PJ - Contribution enquête publique moulin d'Offreécourt EPAMA.pdf](#)

Observation N° 12 (Email)

05/08/2020 09:28:33

Par Chambre d'agricultures 52 & 88 BOGUENET Romuald

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique du Projet HEBMA,

Vous trouverez joint dans ce courriel un avis cosigné par M. le

Président de la Chambre d'Agriculture de Haute Marne et M. le Président  
de la Chambre d'Agriculture des Vosges.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'expression de nos  
salutations distinguées.

—  
\*Romuald BOGUENET\*  
/Conseiller Urbanisme et Aménagement/

\*AGRICULTURES & TERRITOIRES\*  
\*Chambre d'agriculture des Vosges\*

\*La Colombière\*  
\*17 Rue André Vitu\*  
\*88026 EPINAL CEDEX\*

Tél : 03 29 29 23 49  
Mobile : 06 88 70 50 18

\*www.vosges.chambre-agriculture.fr

\*  
Afnor\_logo  
Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce  
courriel que si nécessaire

PJ\_AVIS\_PROJET\_EBEMA\_CDA\_52\_88.pdf

Observation N° 13 (Email)

02/08/2020 14:17:00

Par Daniel BOYE

suite et fin du dossier

Daniel Boyé

PJ\_Numerisation\_20200731\_6.png

PJ\_Numerisation\_20200731\_7.png

PJ\_Numerisation\_20200731\_8.png

Observation N° 14 (Email)

06/08/2020 09:47:26

Par Denis Barret

Bonjour Madame WEISSE,  
Dans les annexes concernant notre contribution à l'enquête d'utilité publique EPAMA  
l'annexe 2 est incomplète, il manque la page 2.  
Je vous envoie en pièce jointe le courrier complet.  
Veuillez m'excuser pour ce contretemps,  
Bien à vous  
Denis BARRET.

PJ\_img20200806\_08335663.pdf

PJ\_img20200806\_08350505.pdf

Observation N° 15 (Email)

06/08/2020 16:03:31

Par Yvon Humblot

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis Monsieur le Maire de FREBECOURT et je voudrais savoir si les banquettes végétalisées du projet hebma en amont du pont de FREBECOURT vont jusqu'aux piles du pont ?

Il semblerait qu'en cas d'assèchement des piles extérieures du pont pendant la période d'étiage les fondations en bois risqueraient de s'altérer.

Est-ce que ce problème a été évoqué ?

Bien cordialement.

Yvon HUMBLLOT, Maire

Marie-Laure JANOT,  
Secrétaire de Mairie

Mairie de FREBECOURT  
17, rue de la Mairie  
88630 FREBECOURT

Tel : 03.29.94.00.36

Mail : mairiefrebecourt@orange.fr

Horaires :

Lundi : 9h00-12h00 14h00-18h00

Jeudi : 9h00-12h00 14h00-18h00

Observation N° 16 (Email)

03/08/2020 11:34:02

Par MC Barret

Bonjour Madame et Messieurs

Ci-jointe contribution de Mme Barret

Moulin D'Offrécourt

Soulaucourt / Mouzon

Bonne réception

MCbarret

[PJ - documentmcbaret.docx](#)

Observation N° 17

07/08/2020 11:02:34

Par AAPPMA de Neufchâteau "Gaule Mouzon Meuse et Vair"

Contribution de l'AAPPMA de Neufchâteau rédigée en réunion de CA le 06/07/2020 (association de 900 membres)

Continuité écologique !!! Bel objectif en soi auquel nous adhérons à ceci près que les cours d'eau du bassin Meuse amont n'ont plus que ce nom : ils agonisent par manque d'eau.

C'est une réalité constatée sur le terrain en ce jour par tous les observateurs : Meuse coupée à Bazoilles-sur-Meuse, Saône coupée en de nombreux lieux, Rus à sec, niveaux d'étiage de plus en plus bas d'année en année.

Si nous avons bien conscience du changement climatique, de la transformation du bassin amont (pratiques agricoles entre autres...) il est clair que la suppression systématique des seuils encore existants va aggraver de façon irréversible les ressources en eau de ces « cours d'eau ». Le retour suite à l'observation de ceux déjà supprimés nous conforte dans notre analyse. D'ores et déjà les pêches électriques de sauvetage se multiplient

de manière exponentielle. Quid de la faune et de la flore.

Nous souscrivons totalement à la recréation de lits mineur et par la même de reconsidérer cette suppression de seuils en arasements minimales : échancrures raisonnées qui permettraient de laisser circuler la faune tout en préservant un certain niveau d'eau et par conséquent la ressource en eau qui est un des enjeux majeurs des années à venir.

Quant à la suppression du seuil des Marronniers (Pont des Remparts) à Neufchâteau, cette problématique plus particulière, comme nous l'avons déjà exprimé à de très nombreuses reprises, est exactement la même que celle du seuil de Bazoilles-sur-Meuse : outre le réel aspect patrimonial indéniable pour les habitants de Neufchâteau (nous citons Monsieur le Maire), cette suppression serait une absurdité : il est connu de tous qu'en amont de ce pont il existe des pertes, une reconstitution de lit mineur sur ce milieu karstique est vouée à l'échec et nous assisterions donc à un assèchement total du cours d'eau (continuité écologique ?). Il aurait été plus important comme nous l'avons déjà signalé à de nombreuses reprises de réaliser des aménagements piscicoles (passe à poisson) pour les périodes d'étiage.

A l'heure où nous lisons dans la presse régionale les objectifs de l'EPAMA « Meuse eau potable » nous pouvons constater un réel effort de nos collectivités locales en ce sens (épuration notamment) mais nous constatons et nous nous interrogeons très fortement sur la problématique « ressource en eau » de ce fleuve sur le bassin amont. Nous tenons encore une fois à tirer la sonnette d'alarme en ce sens en cette période où nous intervenons régulièrement par le biais entre autres de nos bénévoles et la Fédération de Pêche des Vosges pour sauver la faune.

Observation N° 18

08/08/2020 17:14:23

Par Thierry CALIN

Madame, Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Veuillez trouver en pièce jointe le "Compte rendu et Remarques de la réunion du 5 août 2020 en Mairie d'Harchéchamp", ainsi que deux remarques complémentaires, tout ceci fait en tant que Maire d'Harchéchamp.

A titre personnel, ayant eu 3 inondations en 13 ans, dont 2 ne se seraient pas produites avec le projet HEBMA (si l'on gagne bien une quinzaine de centimètres sur les crues), je suis globalement favorable au projet en espérant qu'il tienne compte des remarques constructives faites dans les divers registres d'enquête publique.

Je tiens à remercier les Enquêteurs publics pour leurs explications de ce projet complexe et leur disponibilité. Je remercie également les Ingénieurs de l'EPAMA pour leurs explications, leur écoute et leur disponibilité.

Bien cordialement,

Thierry CALIN

PJ - HEBMA remarques d'Harchéchamp.pdf

Observation N° 19

09/08/2020 20:52:05

Par Philippe et Bertrand GEORGE

Bonjour,

ci-joint un document exposant les remarques sur le projet au niveau de Vrécourt, de la part de la famille GEORGE / JACQUOT, riverains du Mouzon, juste avant le grand pont de la commune.

Bonne réception

Bien cordialement

PJ - Remarques projets HEBMA.pdf

Observation N° 20

09/08/2020 23:58:34

Par Rémi MOUZON

Mesdames, Messieurs,

En pièce jointe en PDF, je vous transmets à nouveau mes observations communiquées par e-mail à 17:28 ce 9

août 2020.

D'avance, je vous remercie d'y réserver une suite favorable.

Cet envoi est mon 2ème envoi à 23 :58, ce 9 août 2020, sur votre site : je n'ai pas reçu d'accusé de réception de mon premier envoi déjà effectué aujourd'hui sur votre site vers 17 h 45, après mon envoi effectué par mail à 17 :28.

Avec l'assurance de ma considération distinguée,

Rémi MOUZON.

09 08 2020.

PJ\_09 08 20\_Observations PDF-.pdf

Observation N° 21

10/08/2020 10:02:56

Par Blandine Vue

Bonjour,

En complément à mes observations précédentes.

Il serait bon de cesser "d'épurer" les eaux domestiques dans des cuves ou bacs de plastique qui relarguent des perturbateurs endocriniens bien plus problématiques et persistants que tout ce qu'ils sont capables d'épurer.

La seule solution est la solution Suisse, l'interdiction de tous les produits problématiques. C'est également la plus logique et le plus facile à appliquer. Même si elle ne convient pas à Unilever ou aux ménagères trop attachées à leurs parfums artificiels, aux azurants optiques ou à la couleur pétante de leur produit vaisselle ! Ne parlons pas de l'agriculture!

Les cabinets d'étude qui ont imposé les assainissements individuels, avec la complicité du conseil départemental, ont prévu une proportion importante de cuves plastiques, et ne connaissaient même pas l'assainissement végétalisé, pour lequel toutes les solutions agréées passent pas des cuves ou bâches synthétiques!!!! Il faut interdire ces matériaux dans les systèmes d'épuration.

Les perturbateurs relargués par ces systèmes d'assainissement passent dans les organismes aquatiques et sont bus par les habitants qui tirent leurs eaux des pompages de rivière ou lac. C'est une aberration totale! Aucune mesure de perturbateurs endocriniens n'est faite.

Mais on interdit aux particuliers conscients qui souhaitent un assainissement végétalisé de construire leur propre installation à base de matériaux naturels inertes, sous prétexte que ce n'est pas agréé. C'est une grande pompe à fric!

Dans le cas de mon village, en revoyant le dossier maison par maison, les prix ont baissé de 3000 à 5000 euros par habitation en enlevant le superflu et remplaçant presque toutes les cuves plastique par des cuves béton. Je souhaitais un assainissement végétalisé, le devis était de 20 000 euros pour une installation posée à 10 000 euros par les revendeurs de la marque, dans des conditions totalement identique. Le cabinet d'études ajoutait des gadgets inutiles (aération haute sur un ba ouvert, installation hors sol pour ajouter des pompes, sous prétexte que mon terrain est humide et que le bac d'épuration rempli de pierres et sable aurait flotté!!!! (Je suis 6 m plus haut que le niveau du ruisseau!) Bref, c'est un grand scandale qui a exploité la crédulité des habitants et le miroir aux alouettes des subventions! Alors qu'un assainissement collectif s'imposait dans la majorité des communes. Il serait intéressant que la cour des comptes ou un autres organisme compétent aille mettre son nez dans cette affaire qui a arnaqué tant les organismes subventionneurs que les particuliers.

Il faut absolument contrôler cette filière corrompue dès les instances officielles qui font juste miroiter aux particuliers "ce n'est pas tous les jours que vous aurez 80% de subventions", pour justifier leur choix de l'individuel par rapport au collectif, Les assainissements proposés via les opérations subventionnées coûtent plus du double de ce qu'ils auraient coûté à titre individuel. A produit absolument identique. Et malgré une pose organisée collectivement qui aurait dû réduire les coûts! J'ai fait des comparatifs en appelant les fournisseurs et les entreprises réalisant la pose.

Le cabinet d'étude "chaudement préconisé par le conseil départemental" ajoute en outre une foule de gadgets

inutiles (pompes là où il n'en faut pas, cuve plastique avec dalle porteuse, là où une cuve béton porteuse coûte moins cher que la cuve plastique seule, microstation nécessitant de l'électricité en permanence dans des résidences secondaires occupées quelques semaines par an, pompe dans un terrain avec une pente naturelle de 2% menant aux égouts..).

Il faut absolument que les agences de bassin exercent un contrôle efficace sur la façon dont leurs subventions sont dépensées et qu'on cesse de polluer l'eau aux perturbateurs endocriniens sous prétexte d'épuration. Qu'on cesse aussi de rejeter des substances inutiles à l'eau.

Il faut, comme pour les barrages, une politique bien plus ambitieuse et globale portant sur le bassin. Une politique dans laquelle on ne se contente pas de mettre des rustines ruineuses et pires parfois que le mal sur les problèmes, mais où on les traite à la racine, que ce soit les problèmes de crues ou ceux de qualité des eaux.

Blandine Vue

[PJ - Vue Blandine annexes.pdf](#)

Observation N° 22

10/08/2020 10:41:09

Par thierry lecler

mes observations sont en pièces jointes

[PJ - Enquete publique EPAMA.pdf](#)





Monsieur le Président de la  
Commission d'enquête publique  
du Projet HEBMA

MAIRIE  
28 rue Saint Jean  
88300 NEUFCHATEAU

Chaumont, le 30 juillet 2020

**Objet**  
*Avis :*  
*Enquête Publique*  
*Projet HEBMA EPAMA*

**Dossier suivi par**  
*Alix PRODHON (52)*  
*Romuald BOGUENET (88)*

Monsieur le Président,

Nos Chambres d'Agriculture ont été associées au projet des aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA), porté par l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) et actuellement soumis à enquête publique.

Par ce courrier, nous souhaitons vous faire part des points de vigilance concernant la réduction des Impacts agricoles et fonciers.

En effet, si ce projet est d'intérêt général, tant au niveau de la protection contre les Inondations qu'au niveau des exigences européennes de qualité de l'eau, il impactera l'agriculture, le premier pôle d'activité économique du secteur d'étude. Par ailleurs, ce sont les pratiques agricoles qui entretiennent les territoires.

De ce fait, en préambule, nous souhaitons rappeler les points suivants :

- notre Implication dans le suivi de ce dossier (participation aux comités de pilotage depuis 2011 dès lors que nous y sommes conviés ; réalisation de diagnostic agricole et création du protocole indemnisation),
- notre position sur ce projet, à savoir une non-opposition,
- le service rendu par le monde agricole dans le cadre de la gestion des crues pour limiter les conséquences des inondations auprès de la population en aval,
- nos attentes indiquées à maintes reprises aux porteurs de projet, à savoir :
  - la nécessité de prendre en compte le monde agricole, afin de travailler avec lui et non contre lui. En effet, les infrastructures proposées sont réalisées majoritairement sur l'espace agricole, porteur de la principale activité économique du territoire,
  - ✓ la nécessité de travailler en concertation avec les agriculteurs locaux avant, pendant et après la réalisation de tous les ouvrages,
  - la nécessité de protéger la Ferme des Maleux de toute inondation induite par la ZRDC du Mouzon.

.../...



Et en réponse à la demande d'avis sur ce document, DEMANDONS en préalable de :

- créer un comité de suivi des crues regroupant la profession agricole et les agriculteurs référents, EPAMA, Etat et les collectivités locales pour assurer le bon déroulement du protocole d'indemnisation et son adaptation en cas de besoin ;
- mettre en place un suivi de chantier avec un volet agricole, en lien avec la profession agricole, à l'instar d'autres gros ouvrages (gazoduc, autoroute, ligne TGV...), et, si besoin, de prévoir la compensation des MAEC que les exploitants auraient pu reconduire sur les parcelles décaissées dès lors que ces travaux interviendraient avant 2022 ;
- respecter les règles s'appliquant à la gestion du foncier agricole. A ce sujet, nous rappelons que si un exploitant acceptait une possible relocalisation afin d'éviter les nuisances liées à la surinondation, il faudrait, entre autres, appliquer les règles suivantes :
  - 1 ha attribué pour 1 ha perdu ou cédé,
  - une justification objective du calcul des éventuelles compensations des allongements de parcours ou autres impacts du fait de cette relocalisation seront à justifier objectivement,
  - une demande d'autorisation d'exploiter en bonne et due forme doit être déposée en DDT pour tout candidat à la reprise des terres libérées par la relocalisation,
- mentionner dans le dossier les engagements pris par l'EPAMA avec l'exploitant concerné par la risberme (coupure sèche) sur la commune de Pompierre,
- garantir les possibilités d'étalement sur les 12 ans des Indemnités Initiales exploitants calculées sur la base d'une perte de revenu d'une valeur de remplacement à l'infini (= protocole d'indemnisation en fonctionnement des ouvrages) ,
- garantir que pour chaque ouvrage (ceux du projet et les connexes) le suivi, l'entretien et les interventions seront à la charges de l'EPAMA, notamment sur les ouvrages de décaissement (risberme) ou le dépôt de déchet (tronc d'arbre, bouteille en plastique...) sera accru par rapport à la situation actuelle (prévoir dans la SUP un passage à minima début avril pour nettoyer les déchets liés aux crues hivernales successives).



De ce fait, même si le document a été abondé des remarques que nous avons déjà eu l'occasion de formuler en 2017 puis 2019, notre avis favorable est conditionné par la prise compte de l'ensemble des remarques et demandes présentes dans notre réponse.

Nous soulignons que nous sommes toujours septiques quant à la pertinence du projet notamment au regard des Coûts/Bénéfices tant économiques que environnementaux.

A votre disposition pour toute précision

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

Le Président,  
Marc POULOT



Le Président,  
Jérôme MATHIEU







**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-MARNE



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VOSGES

## Note circonstanciée

Cette note a pour objet de présenter plus en avant nos remarques et attentes sur le dossier présenté.

### 1. Sur la présentation du monde agricole

#### CONSTATE :

- un manque de connaissance du fonctionnement du monde agricole notamment en lien avec les réglementations environnementales (retournement de prairie, drainage, Directive nitrates, bandes tampons/enherbées, dispositif végétalisé permanent, ....) et les contraintes réglementaires et financières liées à la PAC (DPB, MAEC, SIE, BCAE, ....)  
*Ex : lors de création de banquette enherbée dans les lits d'étiage, au niveau des usages, il n'est pas fait mention des contraintes réglementaires.*
- que le calendrier travaux fait référence aux contraintes de hauteur d'eau et environnementale mais ne mentionne pas les impératifs agricoles

#### DEMANDE :

- l'envoi d'un courrier (AR) au plus tard au mois de février précédent l'ouverture des chantiers pour informer les agriculteurs des travaux à venir et les inviter le cas échéant à prendre les précautions nécessaires pour adapter leur déclaration PAC et leur contractualisation MAEC.

REGRETTE enfin, l'absence de notification et de reconnaissance de **l'effort consenti par le monde agricole** pour la protection des villes et villages des inondations, et la reconquête de la qualité de l'eau ;

### 2. Sur le budget

#### DEMANDE QUE :

- le suivi de chantier avec un volet spécifique agricole soit inscrit au budget travaux.
- les indemnités agricoles (phase travaux, fonctionnement, compensations environnementales) soient inscrites dans les différents budgets.

### 3. Sur les aménagements

#### a) La conduite et le suivi des travaux

#### INSISTE SUR :

- la nécessité de respecter **une durée des travaux sur chaque parcelle agricole inférieure à 2 ans** afin de ne pas pénaliser les exploitations agricoles par rapport aux contraintes de la PAC

#### EXIGE QUE :

- le **protocole Grand travaux (Cf. protocole en annexe du protocole d'indemnisation)** soit appliqué dès qu'il y a une intervention (création d'ornière, création d'un chemin d'accès...). sur une parcelle agricole,
- la perte de potentiel de prolongation de MAEC soit indemnisée,



- **la remise en état**, suite aux chantiers, soit réalisée dans les plus brefs délais. Un suivi de chantier avec un volet agricole en sera le garant,
- un **suivi de chantier avec un volet agricole sur l'ensemble des travaux** avec un interlocuteur local pour chaque site ; du début des travaux et jusqu'à la remise en état des terrains agricoles,
- le suivi de chantier soit prolongé bien après les travaux pour les aménagements impactant la hauteur de la nappe d'eau, et donc la réserve hydrique des parcelles.

### ***b) La gestion des déblais***

#### **DEMANDE :**

- la garantie, par l'EPAMA que les terres épandues sur des parcelles agricoles sur les sites de Pomplierre et Harchéchamps soient agronomiquement acceptables. L'épandage d'une couche de 15 à 20 cm de terre non végétale n'est pas sans incidence agronomique,
- que les parcelles recevant ces terres soient intégrées dans le suivi de chantier et qu'elles fassent l'objet d'un suivi agronomique au même titre que les suivis environnementaux.

### ***c) Sur les compensations environnementales agricoles***

#### **DEMANDE QUE :**

- en cas de **mesures compensatoires environnementales** sur les terres agricoles, des réunions de concertation sur les sites visés par des compensations environnementales (mares, replantation de haies, etc.) avec les exploitations potentiellement concernés soient organisées afin que la localisation de ces dernières soit issue d'un accord local et non imposée au monde agricole ;

### ***d) Sur les berges et ripisylves***

#### **CONSTATE :**

- les travaux prévus concernant les **berges** (re-talutage en pente douce),
- l'importance accordée aux aménagements de **ripisylve** (re-végétalisation, plantation d'arbres et d'arbustes),
- les **consignes d'entretien** présentes dans le dossier pour ces ripisylves ;

#### **RAPPELLE QUE :**

- l'entretien à terme de cette ripisylve sera à la charge des riverains ou des collectivités s'y substituant (syndicats, etc.), avec un accès aux berges rendu compliqué par l'implantation d'arbres et de clôtures,
- la ripisylve peut avoir un impact sur les pratiques agricoles (pâturage/fauche, abreuvement des animaux, etc.),
- la localisation de la ripisylve sur des parcelles agricoles peut avoir un impact sur les surfaces agricoles prises en compte par l'administration.

#### **DEMANDE A CE TITRE :**

- une concertation sur ces aspects, avec l'administration d'une part, et avec le niveau local d'autre part,
- un point d'attention sur la prise en compte des bandes enherbées entre une culture et le cours d'eau, si la berge est retravaillée en mordant sur la bande enherbée présente,
- la clarification de la prise en charge des points d'abreuvement.



### ***e) Sur tous les aménagements hydrauliques***

#### **COMPRENANT :**

- la nécessité d'instaurer des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) sur ce type d'aménagements et sa proposition de contenu. La SUP ne prévoit pas une remise en herbe obligatoire. Nous partageons ce point et nous insistons sur la nécessité de maintenir cette idée afin que les agriculteurs soient libres d'utiliser leurs surfaces comme bon leur semble.

#### **S'INTERROGE SUR :**

- la communication de cette SUP auprès du monde agricole et des propriétaires.

### ***f) Sur les Zones de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC)***

#### **DEPLORE :**

- l'absence d'études de solutions de substitutions aux ZRDC, malgré les propositions locales (implantation de haies consécutives perpendiculairement au flux).
- que les petites crues non dommageables pour l'aval impactent inutilement les terres agricoles en amont.

#### **DEMANDE QUE**

- ces éléments soient modifiables si le suivi sur le terrain des aménagements montre une distorsion entre prévision et réalité = comité de suivi des crues.

#### **INSISTE A NOUVEAU SUR :**

- sa demande de redimensionnement de la ZRDC du Mouzon pour que le point haut de la digue soit inférieur au point bas de la Ferme des Maleux, afin de ne pas impacter les bâtiments (agricoles comme habitation) et de ne pas avoir à les protéger.

### ***g) Sur les protections localisées (ou risbermes)***

#### **DEMANDE :**

- le respect des engagements pris auprès de l'EARL du PETIT PONT lors de la rencontre 22 juillet 2020, en présence de Commissaires Enquêteurs, afin d'assurer la pérennité du site et son éventuelle reprise.
- La prise en charge de l'entretien ou le dépôt de déchets (troncs d'arbre, bouteilles en plastique...) dans la SUP un passage à minima début avril pour nettoyer les déchets liés aux crues hivernales successives. De prévoir un possible passage en cas de besoin le reste de l'année sur demande de l'exploitant.

### ***h) Sur les aménagements environnementaux***

#### **SOULIGNE :**

- la nécessité de privilégier des compromis avec les acteurs locaux pour les différents aménagements ponctuels,
- la nécessité de clarifier ces accords dans un souci d'économie des fonds publics.



Plans SD :

les parcelles ZE 0039 , ZE0040 ,ZE0041 ne sont pas totalement dans l'emprise de la DUP. Pourquoi?

De plus rien sur les parcelles le long de la Meuse sur le territoire d'Audeloncourt

06.E:Caractéristiques techniques:

Vous donnez des principes de fonctionnement:

Augmentation de la capacité d'ouvrages hydrauliques, la commune de Neufchâteau va-t-elle modifier son ouvrage sur la Meuse ? Comme vous le présentée?

a commune de Neufchâteau va-t-elle créer des digues ou mur étanche en bordure?

07F dépenses:

Vous donnez un cout HT, mais cela va couler aux contribuables la somme TTC soit 26 160 €

De plus ,aucune dépense n'est prévue pour la réfection du RD 220, car il n'est pas structuré pour recevoir un trafic lourd  
dem pour le chemin de Maisonnelles

08 G1 RNT :

Vous donnez un budget de 19 millions HT soit un écart avec le précédent document de 2,8 millions !! Quel est le vrai chiffre ?

Vous prévoyez des travaux pour fin 2020 alors que vous n'êtes pas encore propriétaire.

a Meuse est inscrite en ZNIEFF 1 et 2 donc avec un grand intérêt biologique et écologique ainsi qu'un grand ensemble naturel riche. Je suis donc surpris de voir une digue à cet endroit  
le vous site " le projet ne permet pas d'éviter toutes les inondations en aval" et votre projet coûte plus de 26 millions d'euros!

08 G6 ZDSS:

"La RD 220 pourra être inondée par le ruisseau de Maisonnelles" cela veut dire qu'en cas de fortes pluies la route sera coupée et non praticable . Vous déplacez donc le problème

De plus les parcelles le long du ruisseau seront inondées. Avez vous prévu un dédommagement pour les agriculteurs?

'Des échanges de parcelles seront proposés aux propriétaires concernés pour ne pas les pénaliser sur leur surface d'exploitation ". Il faut que également que la qualité  
du terrain soit identique, avec les mêmes aménagements (cloture,point d'eau ...)

08 G12 gestion des matériaux:

Pour l'ouvrage de surstockage Meuse 1, pour avez prévu 25 000 m3 de remblais soit un peu plus de 50 000 t. Tous ces matériaux vont passer sur le RD 220

Le CD 52 est il informé? Le cout de la restructuration a t'il été pris en compte?

10 I surveillance:

Il y a plein d'arbres morts , plein de végétation qui coule le long de la Meuse. De plus en cas d'inondation tous ces corps étrangés vont faire obstacle devant les ouvrages (piège à embacde et digue à Levécourt)

Ces obstacles vont faire un barrage et faire monter le niveau des eaux. Qui ira nettoyer pendant les crues?

3 accord propriétaires

Concernant l'ouvrage de surstockage Meuse 1, aucun accord n'a été trouvé avec les propriétaires

- protocole d'indemnisation

' Les surfaces prises en compte sont celles réellement impactées et non les surfaces des parcelles cadastrales" Ceci n'est pas envisageable par les propriétaires. Certaines parcelles vont se trouver être coupées en deux et donc inexploitable.

Il faut que l'échange soit fait ,au moins ,sur la surface cadastrale

Remarque:

Depuis que les arches du pont de Neufchâteau sont entretenus, il n'y a plus de crue.



Blandine Vue  
19 Grande Rue  
52 360 Poiseul  
blandine.vue@wanadoo.fr

05/08//2020

Courrier adressé à Mme le Préfet de Haute-Marne, Monsieur le Préfet de Vosges, à la commission d'enquête, aux services préfectoraux compétents dans le cadre de l'enquête publique pour le projet HEBMA, barrages et autres aménagements des vallées de la Meuse et du Mouzon, porté par l'EPAMA.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de barrages du haut bassin de la Meuse ressort des cartons, on aurait pu le croire obsolète, puisque des agents de la DDT de Neufchâteau ont eu l'intelligence de ne pas attendre les années de prise de décision et la multiplication des inondations, pour simplement raser légèrement une route de Neufchâteau et enrayer le problème a bon compte. Donc le problème dont il est question dans ce dossier n'existe tout simplement plus. Et si problème il y a eu, il n'était en aucun cas lié au fleuve, mais aux pratiques humaines.

Ces barrages ont en effet pour objectif officiel, compenser les erreurs d'urbanisme vosgiennes en sacrifiant quelques communes haut-marnaises. Ce à grand frais pour le contribuable, et avec non seulement une perte économique, mais aussi des risques inconsidérés. J'ai beaucoup de mal à comprendre à qui le projet peut être utile, sinon les quelques entreprises qui tireraient profit du chantier ! Et ceux qui éventuellement auraient un intérêt à les faire travailler...

## **I - Un projet d'un autre temps**

Quand on voit un tel projet d'ingénierie lourde totalement dépassée, particulièrement dans le domaine de la gestion des eaux, on s'attend à rencontrer des « Messieurs » avec guêtres et canne à pommeau. On a du mal à croire que ceux qui sont capables de pondre de tels projets vivent à une époque où on a la possibilité de lire des livres tels que « Le vivant comme modèle » et autres ouvrages d'écologie de bon sens... Ou on imagine qu'ils ont ressorti des cartons d'archives du XIXe siècle un projet oublié depuis 150 ans ! Désuet !

Je pense que depuis les gros chantiers du XIXe siècle et des siècles précédents, qui ont pour certains fortement impacté la vallée la Meuse (chemin de fer et rectification du cours notamment), on a inventé des méthodes plus douces sur lesquelles ce ne serait pas un luxe de s'informer avant de mettre en place un projet d'une telle envergure.

Il serait bon de faire appel dans la réflexion sur la vallée de la Meuse à des cerveaux capables de penser global, et d'appréhender le problème dans toute sa complexité, au lieu de mettre trois rustines qui peuvent s'avérer être une solution plus dangereuses que le mal.

Il faut repenser à fond le bassin et les problèmes de gestion du territoire qui accentuent les effets des crues, qui, elles, sont tout à fait naturelles. Comprendre la rivière, ses deux lits, mineur et majeur, qui font partie d'elle, et guérir les facteurs pervers qui la gonflent, au lieu de mettre un pansement sous lequel la plaie ne fera que pourrir plus encore, puisqu'on le croira capable de régler tous les excès !

## **II - Remettre du bon sens dans le territoire**

La solution des barrages cautionne les déséquilibres créés par l'homme au lieu de chercher à les régler à la racine. Ce n'est donc pas une solution, mais un nouveau mal qui s'ajoute aux autres et les valide en tentant de les masquer.

Réfléchir globalement au problème permettrait de remettre du bon sens dans le territoire au lieu d'ajouter une couche de non sens, et le bassin de la Meuse pourrait devenir pilote à ce titre.

On ne peut pas sacrifier quelques communes, quelques agriculteurs, quelques propriétaires, et engendrer un risque majeur de rupture de digue, bien pire que celui d'une lente montée des eaux, le tout à très grands frais, alors qu'il serait bien plus sain et moins coûteux de faire un état des lieux des causes réelles et de demander un effort à tous les acteurs du bassin.

Il faut :

- Corriger les erreurs d'urbanisme et en empêcher de nouvelles,
- Redonner du sens à l'agriculture qui est de plus en plus destructrice de milieux, et gêne de plus en plus une saine infiltration des eaux,
- Mettre son nez dans les pratiques actuelles de foresterie qui généralisent les coupes à blanc ou abusives, supprimant les éponges naturelles des sols,
- Réviser les pratiques des communes et collectivités territoriales qui sont de plus en plus imperméabilisantes, notamment les pratiques de la DDT...
- Aider les entreprises et les particuliers à faire des choix qui retiennent l'eau au lieu de l'envoyer toujours plus rapidement à la rivière,
- EDUQUER !
- Etc....

La plupart de ces mesures ne coûteraient presque rien et permettraient de faire des économies, non seulement sur le chantier prévu, mais globalement.

**Repenser les crues, c'est aussi, ou même avant tout, penser les réserves souterraines d'eau**, qui s'amenuisent non seulement suite à quelques étés secs (qui sont un bon alibi pour ne pas agir ! Certains continuent à drainer, déforester...), mais qui disparaissent surtout face à des pratiques agricoles, forestières, privées, routières, d'urbanisme... déplorables ! L'eau part directement aux rivières au lieu d'alimenter les nappes. Il serait immoral de rafistoler à grands frais le problème marginal de Neufchâteau, alors qu'un problème bien plus grave est la cause de tout ! **Si l'eau doit être stockée, c'est durablement dans les sols et dans les roches, et non temporairement derrière trois barrages aussi dangereux que coûteux !**

**Il faut penser le bassin comme un ensemble d'interactions, et non se focaliser sur un point fixe à « corriger ». La pénurie d'eau et les crues de plus en plus**

**subites sont un seul et même problème. On ne réglera pas définitivement l'un sans régler l'autre.**

**L'ensemble du bassin doit être solidaire, dans des démarches de bon sens et de sagesse, chacun est en partie responsable de la situation, du particulier qui a goudronné sa cour ou tire la chasse avec de l'eau de source, à l'agriculteur qui a abusé des drainages, chacun doit réviser et corriger ses erreurs.**

## **A - Corriger les erreurs d'urbanisme**

**Il faut commencer par se rappeler qu'une rivière a deux, voire trois lits, le lit mineur, le lit majeur et un lit exceptionnel, auxquels s'ajoutent d'anciens lits, et par conséquent, non seulement interdire toute nouvelle construction dans cette emprise, mais aussi déplacer ce qui n'y a pas sa place, surtout si cette place ne lui convient pas. Se rappeler aussi que les remontées capillaires, ou via les égouts, notamment dans les endroits situés plus bas que l'un des lits, existent, et construire en conséquence.**

**Il faut également savoir que le lit rectifié d'une rivière ne coule pas au fond de la vallée, mais à un point plus haut, et que les inondations les plus longues sont celles-là, car l'eau qui a rejoint son ancien lit ne peut plus en sortir, piégée par un relief qui fait parfois un mètre et empêche le retour au cours actuel.**

**Voir profil Levécourt en annexe.**

**Il faut cesser de construire n'importe où, et ne pas bouleverser le monde pour des erreurs d'urbanisme.**

**Nos départements ne sont pas surpeuplés au point qu'on n'ait aucune autre solution ! Les PLU doivent être faits avec plus de sérieux et il ne faut pas attendre leur révision pour geler les zones à risque.**

**Il faut que les bâtiments construits ou achetés en zone inondable soient assumés par leurs propriétaires et non par la collectivité et quelques communes et particuliers. On n'a pas besoin d'être un grand expert pour savoir qu'on risque une inondation au bord d'une rivière, ni pour se renseigner auprès des personnes âgées !**

**Jadis seuls les moulins étaient construits en zone inondable, dans les régions où il existe un minimum de relief. C'est la plus sage et économique des solutions !**

**Un supermarché rempli de denrées périssables, de produits d'entretien et de bidons d'huile de vidange et autres liquide de refroidissement n'a rien à faire en zone inondable. Un garage, avec les carburants, huiles de vidange..., une station service... n'ont rien à faire en zone inondable, encore moins que toute autre installation, car les risques de pollution des eaux sont considérables. On ne devrait même pas se poser la question de savoir comment empêcher leur inondation, mais celle de comment les délocaliser au plus vite avant une pollution majeure due aux produits abrités ou utilisés. Les permis de construire n'auraient jamais dû être donnés. Il serait juste que les inconscients qui les ont demandés, les inconscients qui les ont accordés, et ceux qui ont élaboré les POS soient mis face à leur responsabilité. La Meuse et les agriculteurs de Haute-Marne n'y sont pour rien, la responsabilité des inondations revient aux inconscients, c'est à eux d'assumer et de payer !**

Pourquoi une zone commerciale mal implantée aurait-elle plus de valeur qu'une ferme qui n'a jamais été inondée ? Ce n'est pas aux agriculteurs de Haute-Marne d'être partiellement privés de leurs terres, aux fermes isolées d'être menacées d'inondations, aux bâtiments d'aval d'avoir l'épée de Damoclès d'une rupture de digue sur la tête, **mais aux bâtiments mal placés de partir vers des lieux plus favorables**. C'est la SEULE solution durable et honnête ! **Ce n'est pas à la collectivité d'assumer le coût d'erreurs de choix privés !**

**Il faut cesser d'artificialiser et d'imperméabiliser les sols, et les mauvais prétextes pour le faire sont nombreux :**

- Kilomètres de macadam sur les trottoirs, depuis l'interdiction de certains désherbants, et mode du « faire propre » qui transforme le moindre carré d'herbe au milieu du village en place goudronnée ou pavée, entrées de villages artificialisées « pour faire propre » encore...
- Mode des terrasses carrelées et autres pendants privés de cette tendance publique,
- Energies dites « renouvelables » (qui ne le sont pas) entraînant des bétonnages et des couvertures monstrueux, à Breuvannes en Bassigny, plus de 4 hectares sont artificialisés pour des panneaux photovoltaïques, pour chaque éoliennes, 500 m<sup>2</sup> de béton à perpétuité et une moyenne d'un hectare d'emprise de chemins, des centaines de m<sup>2</sup> de béton à chaque méthaniseur, sans compter les autres effets pervers dont il sera question plus loin...
- On pointe à juste titre l'extension des zones commerciale, leurs parkings, mais elle ne doivent pas masquer les responsabilités individuelles et à ce titre, la sensibilisation n'existe pas, alors que  $1 + 1 = 2$  ; et qu'on a vite fait d'en faire autant qu'un supermarché ! Il suffit de voir une photo aérienne de n'importe quel lotissement pour en prendre conscience.

Voir annexe photo aérienne photovoltaïque Breuvannes

Il faut engager des mesures simples de désimperméabilisation, il suffit généralement de laisser la nature agir ! Mais un marteau piqueur peut permettre d'accélérer le processus. Imposer des bandes d'infiltration sur tous les parkings, même existants, même modestes, serait une mesure simple et juste, répartie sur l'ensemble des responsables.

**B – Favoriser tout ce qui freine l'écoulement des eaux, notamment permettre une biodiversité riche**

La mode actuelle qui assimile végétation non contrôlée à « sale » fait des dégâts monstrueux, non seulement en matière de biodiversité, mais aussi en matière d'eau. Plus on parle de biodiversité, plus on la détruit, alors qu'elle est indispensable à des sols vivants capables d'absorber de grandes quantités d'eau. On ne peut pas régler les problèmes de débit d'une rivière en continuant de tuer la biodiversité la plus petite. Il ne suffit pas de regarder le milan royal emblématique du secteur, mais aussi la moindre bactérie du sol. Les sols, qu'ils soient agricoles, publics, privés, sont morts, déstructurés par des pratiques aberrantes, lessivés, tassés, imperméabilisés.

Il faut interdire :

- **Le broyage des berges**, grâce auquel l'eau file vite dès qu'elle monte, sans compter les effets dévastateurs du broyeur sur la vie et les arbres qui sont souvent blessés gravement, et meurent, donc tombent, ne retiennent plus les berges, cercle vicieux !
- **Les tontes excessives** « à l'anglaise », telles qu'on le voit depuis peu, que ce soit au niveau des particuliers, des communes et autres collectivités territoriales, ou des bords de routes. En 2020, la DDT 52 a fait, mi-juillet, une « tonte de confort » votée par le département, alors que les mauves, achillées peinaient à atteindre 30 cm en pleine floraison, les espaces « verts » des communes sont des déserts rasés toutes les semaines, pas mieux pour les jardins particuliers, les associations foncières ont, elles aussi, peur des petites fleurs jusqu'au plus reculé des chemins. C'est arrivé à un tel point que depuis quelques années, il n'est plus possible de revenir de promenade avec un bouquet de bord de chemin ! Les sols en perdent leur perméabilité, surtout quand ils ont le temps de cuire au soleil, faute de protection herbacée. Plus aucune tige, aucun humus pour retenir les écoulement, aucune vie pour creuser ces minuscules trous qui facilitent l'infiltration... C'est une calamité énergivore, polluante et destructrice de vie !
- **Les creusement et curages trop fréquents des fossés**, qui dénudent le fond et les côtés des fossés et permettent un écoulement trop rapide des eaux, les associations foncières deviennent aussi enragées que la DDT à ce sujet ! Il y a à peine 25 ans, les fossés étaient remplis d'iris, de salicaire, de reine des prés, désormais, ils sont morts, et plus rien ne freine, ni n'absorbe l'eau dans leur fond. Au contraire, la terre est charriée par une eau qui y coule trop vite. Cet écoulement trop rapide (cumulé aux broyages trop fréquents) entraîne à la rivière des déchets d'accotement qui auraient dû rester piégés par la végétation. Les fossés ne jouent plus le rôle épurateur naturel, qu'ils avaient avec leur végétation, et renvoient à la rivière une eau chargée de polluants. Un fossé enherbé est un lagunage végétalisé !
- **L'arrachage de haies et de bosquets, voire de coteaux entiers**, qui s'accélère, malgré les officielles interdictions, pour des raisons multiples allant du calcul des primes agricoles à la voracité des marchands de bois avides de manne « biomasse » !

Il faut :

- **Imposer aux agents et aux prestataires de service de toutes ces opérations une qualification**, car n'importe qui peut faire n'importe quoi, pour peu qu'il possède un engin, avec trop peu d'agents de l'OFB pour surveiller les ravages. On ne devrait pas laisser à n'importe qui le droit de massacrer les arbres d'une berge ou la haie d'un coteau ! Entre la bêtise du « faire propre », et la cupidité, il ne restera bientôt plus rien !
- **Démécaniser les entretiens**, pour remettre en place des entretiens manuels, qui seront porteurs d'emploi et permettront d'éviter les abus que des engins de plus en plus puissants et répandus engendrent. Les fils de débroussailleuse et les broyeurs sont des engins mortels pour les arbres et arbustes.
- **Supprimer les obligations destructrices de milieux**, telles que celle de faucher les orties, qui ne sont plus fauchées, mais broyées, la vie qu'elles abritent avec, alors que le seul moyen de les contenir est de les laisser faire leur travail...
- **Utiliser les cerveaux, et non les engins !**

**Il faut permettre la revégétalisation**, ce n'est pas compliqué d'avoir une haie qui n'a pas besoin d'arrosage, ne coûte rien et sera plus vigoureuse qu'une haie plantée, il suffit de tendre deux fils espacés d'un ou deux mètres et les oiseaux feront le travail, pour peu qu'il reste non loin de quoi avaler les graines d'aubépine, sureau... Et qu'on évite « d'entretenir » l'espace. Les petits arbres ainsi semés sont plus vigoureux que ceux qu'on plante, de même pour les forêts que la nature sait mieux semer que nous ! La revégétalisation idéale passe plus par une sensibilisation et des chantiers légers, que par de gros moyens financiers. Certes, on ne peut plus se vanter « j'ai planté un arbre », ou « pour compenser mon empreinte carbone, je paie des arbres », on est dans une civilisation du tape à l'œil, mais c'est justement l'un des problèmes de la Meuse et de notre siècle, la poudre aux yeux l'emporte sur le bon sens ! Une aulnaie pousse toute seule en quelques années dans la moindre prairie qu'on laisse tranquille ! Il faut juste accepter de la laisser tranquille, et c'est là que le bât blesse, on ne sait plus laisser la nature se débrouiller ! L'homme se croit indispensable alors qu'elle sait mieux que lui se réguler !

Si l'EPAMA ne se sent « pas une vocation à planter des arbres » (sic, on n'a pas la même philosophie de la gestion d'une rivière et de son bassin), il peut au moins adopter l'idée de laisser la nature le faire !

Les engins facilitent des interventions trop violentes et trop fréquentes là où jadis on ne se serait pas fatigué à intervenir. C'est un état d'esprit à travailler ! Offrir à la nature des conditions favorables, et non s'acharner dans un sens (destruction), ou dans l'autre (restauration artificielle) !

**Il faut remettre des arbres et arbustes notamment**

- En bandes parallèles aux courbes de niveau,
- En bord de rivières,
- En haut de coteaux,
- En bord de routes et chemins
- Sur les espaces de loisirs, publics et privés, notamment les cours de récréation, espaces de jeu... mériteraient d'être bordés d'espaces verts récupérant leurs eaux et apportant de la vie...
- Sur les parkings...

**Il faut favoriser la récupération et la réutilisation des eaux**, notamment par l'installation de citernes qui différeraient le retour à la rivière, on ne devrait plus utiliser d'eau potable pour tirer la chasse, laver des sols ou les véhicules ! (Ni même tirer la chasse quand on a la possibilité d'avoir des toilettes sèches !) On devrait de même récupérer et réutiliser les eaux grises afin de limiter les volumes d'eau pompée rejetée aux rivières. Sur un bassin, les seules chasses d'eau représentent des volumes considérables, on peut agir sur ce point pour un coût d'aide minimal, principalement si les gros établissements sont rapidement équipés (écoles...).

## **C – Redonner du sens à l'agriculture et assagir ses pratiques**

Il y a dix ans, on se disait « L'agriculture ne peut pas faire pire, elle va s'assagir, les jeunes feront mieux que leurs pères. » Dix ans plus tard dans le Grand Bassigny, le constat est inverse. Les jeunes osent des choses que leurs pères n'ont jamais osées. Et ces choix engraisés par des aides publiques ont un impact catastrophique sur les milieux et l'eau.

Deux plaies, parfois liées, se sont généralisées ces dernières années, les vaches enfermées douze mois sur douze et les méthaniseurs.

Cela engendre

- **Le retournement des prairies**, où les vaches paissaient jadis, pour la culture du maïs à ensilage, destiné tant aux vaches qui mangent désormais 12 mois sur 12 dedans, au lieu de 5 à 6 jadis, qu'aux méthaniseurs. Toutes les prairies jouxtant les bâtiments des fermes concernées, et bien d'autres, ont été transformées en champs,
- **Un tassement catastrophique des sols**, car le maïs nécessite de nombreux passages, et particulièrement une récolte avec de très lourdes bennes. Alors que les bennes de moisson restent au bord du champ, celles de l'ensilage suivent l'ensileuse. Comme la récolte est tardive et les maïs plantés prioritairement sur les sols les plus humides (mais maintenant entre les besoins des vaches enfermées et ceux des méthaniseurs, il est planté partout !), les sols sont souvent très humides lors de la récolte. Ce qui engendre un tassement profond irréversible, et donc une imperméabilisation, avec tous les effets pervers en chaîne, asphyxie, mort des micro-organismes du sol. Ces effets pervers empêchent une régénération... Il faut des décennies pour qu'un tel sol retrouve son imperméabilité, et une seule récolte suffit pour tuer une prairie qui était équilibrée l'année précédente !
- La fauche (pour faire le plus souvent de l'enrubanné avec de l'herbe qui était jadis broutée directement par les vaches) entraîne également le passage d'engins lourds, donc le tassement. D'autant plus que l'enrubanné impose plus de passages qu'un foin simple. (Sans compter les déchets et la possibilité de récolter sur sol humide ! Donc d'aggraver les effets du tassement !)
- L'épandage des lisiers et fumiers, ou digestats de méthaniseur de 12 mois d'enfermement, au lieu de 5 à 6 mois en temps normal dans notre région. Donc plus qu'un doublement des tassements dus aux passages des lourdes bennes de fumier et tonnes de lisier et de leurs tracteurs...
- **Le bétonnage d'aires** destinées à l'abri des bêtes, au stockage de 12 mois de réserves de fourrages, de paille, d'ensilage, au lieu de 5 à 6 ordinairement, du fumier, au stockage de l'alimentation du méthaniseur, aux installations, à la circulation...
- **Une multiplication phénoménale des risques de pollution aux hydrocarbures**, due à la multiplication des quantités d'hydrocarbures stockés et utilisés pour toutes ces opérations.
- **L'exportation des pailles des secteurs céréaliers vers les secteurs d'élevage**, qui engendre une perte de matière organique dans les sols céréaliers, donc une moindre perméabilité et rétention de l'eau.
- **Un surpâturage des rares parcelles encore pâturées**, donc un tassement des sols par piétinement,
- **Des labours de coteaux pentus** qui avaient été convertis en prairie depuis des décennies, donc une érosion et même un lessivage d'autant plus grave que le travail du sol est profond. Les eaux de pluie entraînent les boues et tout part directement à la rivière au lieu d'être absorbé par la prairie. (Voir en annexe la photo des coteaux de Bourmont.)
- **Le retournement de prairies inondables de fond de vallée**. Il est grand temps de prévoir une suppression des dérogations aux retournements, elles sont données par la chambre d'agriculture, qui monte les dossiers de demande de méthaniseurs... Pervers !

- **La création de nouveaux drainages**, qui dit retournement de prairie, dit drainage. Alors qu'ils sont la plaie majeure. Entraînant rapidement l'eau à la rivière au moindre orage et empêchant l'infiltration et la reconstitution des réserves, donc empêchant un débit régulier. On leur doit des crues exceptionnelles, des étiages catastrophiques des rivières, des pénuries sur les réseaux domestiques. Il est grand temps de s'attaquer fermement à ce mammoth et de prévoir non seulement une interdiction totale (et sans dérogations, qui sont toujours accordées !), mais aussi le rebouchage de réseaux de drainage, afin de permettre un retour à un équilibre viable.

**Autres plaies, l'alourdissement du matériel, qui tasse de plus en plus les sols** donc entraîne une « semelle de labour » imperméable de plus en plus épaisse et dense. **La persistance du travail du sol, souvent trop profond**, sur des sols qui sont à bout, approchent du point de non retour et de la désertification, et n'ont plus de vie, engendrent des sols qui sont de vrais bétons.

**L'utilisation de quantités considérables d'eau captée ou pompée pour abreuver le bétail enfermé et laver** : Il faut imposer une récupération des eaux de toitures agricoles pour tous les lavages qui le permettent, matériel, bâtiments... Autant d'eau qui sera stockée et repartira peu à peu, autant d'eau qui ne sera pas pompée en profondeur pour repartir directement à la rivière !

Ne parlons pas des bâtiments, plus destinés au photovoltaïque qu'au stockage, construits dans le lit majeur de la rivière, à Levécourt, notamment...

Voir en annexe photos de prairie inondable récemment retournée pour le maïs d'un méthaniseur, tassement des sols en fond de vallée, coteau lessivé à Bourmont et bâtiment photovoltaïque de Levécourt en zone inondable.

## **D - Empêcher les défrichements, coupes à blanc et coupes excessives. Remettre du bon sens dans la foresterie**

En quelques années, nos plus beaux massifs domaniaux et communaux ont été dépouillés, la magnifique forêt domaniale de feuillus de Morimond, en tête de bassin de Meuse, ne sera bientôt plus qu'un souvenir, les coupes à blanc se font par parcelles entières, les forêts communales, le moindre bosquet privé ne sont pas mieux traités. Plateau sableux et coteau abrupt, aulnes des berges et la moindre haie ont le même régime. Parfois on laisse trois perches sans valeur pour ne pas dire qu'on coupe à blanc sans autorisation...

Le mensonge de la « valorisation de la biomasse », pour ne pas dire « ravage des forêts », est grandement responsable, les trop jeunes arbres partent au déchetage en bout de deux mètres, ils n'y ont pas leur place, ils doivent grandir là où ils ont un rôle écologique majeur, et non partir à but très lucratif sous prétexte d'écologie de bobos !

**Chaque milieu forestier gravement perturbé est une éponge perdue, il est crucial pour les eaux que ces massacres cessent,**

Voir en annexe photo coteau de Graffigny et forêt de Morimond.

## **E - Abandonner les projets désuets, ruineux, énergivores et surtout dangereux pour une appropriation sage de l'existant**

L'état actuel des vallées de la Meuse et de ses affluents est l'aboutissement de millions d'années de force des éléments et de millénaires d'interventions humaines. Il y a peu, les vallées concernées avaient atteint un certain équilibre, ou déséquilibre, mais au moins les conditions pour une diversité riche qui leur a permis de devenir la plus grande zone Natura 2000 de la Région. Cet équilibre a été tout récemment bouleversé par les évolutions violentes de l'agriculture, et les récentes autorisations préfectorales vont encore précipiter les ravages.

Des interventions à des kilomètres de la vallée peuvent avoir un impact fort sur le régime de la rivière, il est trop réducteur de ne considérer le problème que comme un problème lié au lit seul. Certaines des interventions prévues risquent d'être une solution pire que le mal, et c'est le mal qu'il faut prendre à la racine !

**Le décaissement du lit d'une rivière est une catastrophe**, les aulnes et autres arbres sont déchaussés et basculent, la rivière perd cet excellent stabilisateur des berges, qui sont peu à peu rongées. Il s'en suit une érosion qui prend rapidement des mètres sur les parcelles voisines. Mieux vaut directement mettre une bande d'aulnaie absorbante sur les berges, l'espace ne sera pas perdu pour rien l'eau sera ralentie lors des crues et l'érosion sera encore mieux freinée. Les vaches auront des rameaux à brouter et de l'ombre.

**Les trois barrages projetés sont une épée de Damoclès et un remède plus dangereux que le mal.** La Meuse monte assez lentement pour ne pas faire de dégâts humains, son lit majeur est très large et la pente très faible, aucune crue n'est subite. Par contre on n'est pas à l'abri d'une rupture brutale de retenue avec des barrages, particulièrement quand ceux-ci, secs en temps normal, sont brutalement soumis à la pression de l'eau sans équilibrage dans la masse de la terre. Tous les incidents qui ont eu lieu sur les barrages du canal de la Marne à la Saône sont dus, soit à des vidanges trop rapides, soit à des remplissages trop rapides. Un barrage terre n'est absolument pas adapté à un usage temporaire, tout doit y être parfaitement équilibré. Il serait purement criminel de construire ces barrages. Et ce serait mettre une épée de Damoclès intolérable sur la tête de tous ceux qui vivent en aval, y compris les zones qu'on souhaite protéger. C'est briser la vie et la tranquillité de tous ceux qui, en aval, seraient conscients du risque. Il y a fort à parier que les compagnies d'assurance en prendraient plus vite conscience que les porteurs du projet !

Et si barrages il devait y avoir pour protéger une ferme non inondable qui le deviendrait, pourquoi, en fait, ne pas mettre l'argent de tous les barrages pour protéger directement la zone commerciale ?

On a vu, suite aux ruptures de digue de l'atlantique, des collectivités territoriales prendre conscience des risques majeurs encourus sous les digues et exproprier et relocaliser les habitants, ne serait-il pas plus sage d'en faire autant à Neufchâteau, et surtout de CESSER ces extension aberrantes ?

Construire ces trois barrages, ce serait également engager un chantier pharaonique, très coûteux, non seulement en argent, mais en énergie, avec des déplacement de masses importantes d'argile, qui dit extraction d'argile, dit déstabilisation des sols, risques importants de glissements de terrain, perte de sol là où on la prélève... Sans

compter le nuisance pour les riverains... A ces coûts s'ajouteraient des coûts de surveillance et d'entretien...

Le secteur concerné est déjà fortement impacté par des retenues de routes intentionnellement maintenues en barrage pour la préservation de Neufchâteau, alors qu'il serait simple d'ajouter des buses pour permettre un écoulement plus rapide.

**Le reméandrage est souhaitable, mais c'est une arme à double tranchant dans certains secteurs.** Au niveau de Levécourt, par exemple, le cours actuel de la Meuse est à environ un mètre au dessus du niveau du lit naturel. Quand le fleuve déborde, l'eau ne peut pas rejoindre le cours actuel et stagne plusieurs jours dans le vrai fond de la vallée. Reméandrer signifierait remettre la rivière dans la partie la plus profonde de la vallée. Par conséquent, l'eau retournerait beaucoup plus rapidement dans le cours.

Voir annexes, coupe Levécourt et photo.

**Il est crucial pour l'équilibre faunistique de maintenir les biefs et étangs existants.** À cause de tous les déséquilibres précités, notamment des drainages, la Meuse connaît actuellement plusieurs mois d'étiage. Les biefs sont les seules poches de vie qui se maintiennent et permettent le retour des organismes de toute taille dans le cours, quand l'eau revient. Car la vie d'une rivière, ce n'est pas seulement quelques éventuels poissons migrateurs, mais aussi de petits organismes qui sans les biefs ne pourraient jamais refaire le long chemin de la rivière. Et il faut avouer que les barrages du haut bassin sont ridicules, et qu'en aucun cas un poisson en bonne santé n'est entravé par leur présence !

C'est la santé et la force des poissons qu'il faut restaurer, par une eau saine, pas les déversoirs modestes qu'il faut abattre ! Jusqu'au XIXe siècle, les moulins de la Meuse et de ses affluents étaient munis de vannages et non de déversoirs (voir les dossiers des droits d'eau aux archives départementales, 135 S), cela n'empêchait pas la rivière d'être empoisonnée et même la pêche d'être louée. Les actuels déversoirs, construits à partir du milieu du XIXe siècle, sont bien plus faciles à franchir qu'un vannage ! On ne va pas supprimer les escaliers des maisons sous prétexte que leurs habitants sont affaiblis par la malbouffe, la logique devrait être la même pour les déversoirs. La nature offre des chutes bien plus grandes, que les poissons savent franchir !

Ces biefs et étangs sont également des zones de stockage d'eau intéressantes, notamment en été, quand le niveau est bas et qu'un orage arrive. S'égrenant au fil des rivières, ils représentent un volume de sécurité important, qui serait supprimé si on les abattait !

**On pourrait aussi penser à l'utilisation d'anciens étangs oubliés**, qui, remis en eau, peuvent faire d'avantageuses zones tampon d'infiltration et restitution lente vers les parcelles voisines. C'est l'une des méthodes de la permaculture, utile avec les sécheresses actuelles.

## **F - Harmoniser les objectifs des politiques publiques et leur redonner du (bon) sens**

La zone Natura 2000 concernée par le projet a bénéficié de plus de six millions d'euros pour le maintien des prairies... ça a marché, jusqu'à ce que les vendeurs de méthane, Etat et Europe compris, fassent miroiter des revenus, des aides... Qui entraînent un retournement catastrophique des prairies, pour la plantation de maïs, et

ce, même en zone inondable ! Bref on paie avec fortes subventions pour détruire ce qu'on a voulu préserver avec fortes subventions...

Le 03 août 2020, en pleine enquête publique pour les barrages Meuse / Mouzon, la préfecture de Haute-Marne a donné son accord pour un méthaniseur avec 400 vaches laitières enfermées à perpétuité sous les tôles, et un captage, à Graffigny-Chemin, en cette même zone Natura 2000, à quelques kilomètres en amont de l'un des barrages projetés, celui de Soulaucourt. On marche sur la tête. D'un côté on prévoit de dépenser 20 millions d'euros pour régler des inondations ponctuelles, de l'autre, on autorise une activité subventionnée qui va entraîner la culture massive de maïs, donc le retournement de prairies, le tassement des sols, le bétonnage de larges surfaces, le rejet d'eaux qui auraient dû rester sous terre... Et ruiner en outre tous les efforts des subventions Natura 2000 !!!!!

Dans le même ordre, l'ONF ratiboise toutes les grandes forêts domaniales du bassin, notamment celle de Morimond, les particuliers se font harceler par des marchands de bois sans scrupules qui profitent des politiques poussant à l'abus de la biomasse, des hectares de coteau sont dénudés, des hectares de panneaux photovoltaïques imperméabilisent le bassin du Flambart, premier affluent conséquent de la Meuse, au débit capricieux, peu de villages n'ont pas leur projet éolien, bétonnant le sol à perpétuité, le tout dans le politiquement correct des énergies dites « renouvelables », subventionnées à l'excès.

Cela ne sert à rien de dépenser 20 millions d'euros pour ce projet, si en contrepartie la Région, l'Etat, l'Europe ont des politique agressives allant dans l'autre sens, c'est-à-dire incitant à des activités qui vont aggraver la situation en matière d'eaux, que ce soit en matière de réserve, de pollution, ou en matière d'écoulements. Ils ne seront pas mieux placés que les six millions dépensés pour le maintien des prairies Natura 2000 vite retournées dès qu'une nouvelle manne subventionnée s'est présentée !

Espérons que la nouvelle PAC ne se fera pas trop dévorer pas les lobbies et permettra une évolution saine ! Car là aussi, l'influence des choix politiques est cruciale !

## **G- EDUQUER**

Il faut avant tout éduquer, tout le monde, à tous les niveaux, pour que les pratiques deviennent sages et respectueuses. Des élèves aux collectivités territoriales (une catastrophe qui donne le mauvais exemple), en passant par les agriculteurs, les particuliers, les entreprises...

Il faut aider les populations à changer de regard, et à associer décapé à danger et « propre » à mort. Remettre le vivant au cœur des territoires.

Il n'est pas compliqué, pour tous les aspects qualité de l'eau, d'interdire tout ce qui est inutile dans les produits ménagers et cosmétiques, voire alimentaires, car tout finit à l'eau : colorants, parfums, conservateurs, agents de texture... Et en attendant d'éduquer aux bons choix.

## Conclusion

Sur la majorité de ses points, ce projet peut rejoindre la longue liste des grands projets inutiles et ruineux !

Il faut cesser de penser « 50 millions d'euros ont été perdus aux crues de 2001 », mais se dire que c'était une crue centenaire et qu'en moyenne par année, ça ne fait « pas plus que » 500 000 euros... divisés par un nombre important de « victimes » consentantes, puisque personne ne les a forcées à s'installer en zone inondable... Combien les entreprises concernées rapportent-elles aux collectivités en taxes diverses ? Pourquoi, si ces crues sont si impactantes pour elles, ne décident-elles par tout simplement de déménager ? C'est tout simplement parce que leur implantation n'est pas si impactante sur le long terme !

Il faut cesser de penser « 50 millions d'euros », mais penser « quelles erreurs d'urbanisme ont été faites ? » Et penser aussi, quelle serait la perte de valeur de tout l'immobilier impacté par les projets, quel serait le surcoût en assurances sur l'ensemble des secteurs à gros risque, quelle serait la perte de sérénité des riverains, et ça vaut bien plus que des millions ! L'humain avant tout !

La solution surannée (disons même ringarde, car elle a un côté mesquin au regard de la taille des enjeux réels) des barrages ressemble à des rustines sur une vieille carlingue. Elle est d'autant plus choquante qu'elle ne favorise que les intérêts limités de quelques particuliers inconscients. Il faut un travail de fond sur le bassin, pas des rustines qui risquent à tout moment de « péter » dangereusement ! **Qui serait responsable ?** Ceux qui ont porté le projet ? Ceux qui l'auraient autorisé ?

L'ensemble des solutions proposées ne servira à rien sans travail de fond sur le bassin. Certaines sont même plus dangereuses que rien. L'approche doit être holistique. Un régime hydraulique est un problème qui dépasse le local et le fond de la vallée. C'est à des kilomètres qu'il se régule.

Le bassin de la Meuse doit devenir un bassin pilote et être aidé en cela par l'aubaine extraordinaire d'avoir une immense zone Natura 2000 en tête de bassin. Cette zone Natura 2000 doit retrouver son sens et il faut impérativement que les dégradations qui lui sont infligées depuis quelques années cessent. Ces dégradations ont un impact catastrophique sur les régimes du fleuve.

Il faut cesser de commettre de graves erreurs de gestion du territoire, et plus modestement admettre que l'homme actuel est plutôt incompetent en la matière !

Les importants budgets prévus pour les barrages doivent être utilisés à des fins de véritable prévention et au rééquilibrage. Non à des solutions malsaines de rafistolage qui ne feraient qu'aggraver les risques. Commencer par une aide aux citernes sur tous les bâtiments agricoles, scolaires, commerciaux... imposant leur utilisation pour les lavages et les chasses d'eau serait un premier pas peu coûteux et efficace ! Aucune station de lavage automobile ne devrait avoir le droit de fonctionner sur les réseaux, aucun tracteur ne devrait être lavé à l'eau de source !

Mais le bon sens engendre souvent un moindre coût ! Beaucoup des mesures préconisées ici ne coûtent rien, ou pas grand-chose de plus que de l'éducation. C'est

sans doute une entrave majeure à la simplicité : l'appliquer ne rapporte rien à personne ! Il est bien plus difficile de récupérer des commission et autres intéressements ou arrangements sur une multitude de petits chantiers et de saines pratiques, que sur un gros chantier ! Si c'est là que le bât blesse, demandez à ceux qui ont habilement su imposer un assainissement individuel surfacturé dans les communes où un assainissement collectif s'imposait, comment ils s'en sortent ; ils semblent avoir de bonnes combines !

Espérons que pour une fois les risques seront pris au sérieux et que les projets irresponsables cesseront enfin d'être validés par les autorités sensées nous protéger. Espérons que cette fois, la vie passera avant des intérêts économiques, particuliers, ou obscurs et que les habitants ne viendront pas à l'enquête publique avec un masque, pour finir submergés par une rupture de digue !

Blandine Vue

Docteur ès lettres, spécialiste des paysages, auteur d'Histoire de Paysages, éditions Errance / Actes Sud.

Lauréate de la Fondation Nicolas Hulot

Envoyé à, le 06/08/2020

<http://www.haute-marne.gouv.fr/content/search?>

[SearchText=epama&SearchButton.x=17&SearchButton.y=10](http://www.haute-marne.gouv.fr/content/search?SearchText=epama&SearchButton.x=17&SearchButton.y=10)



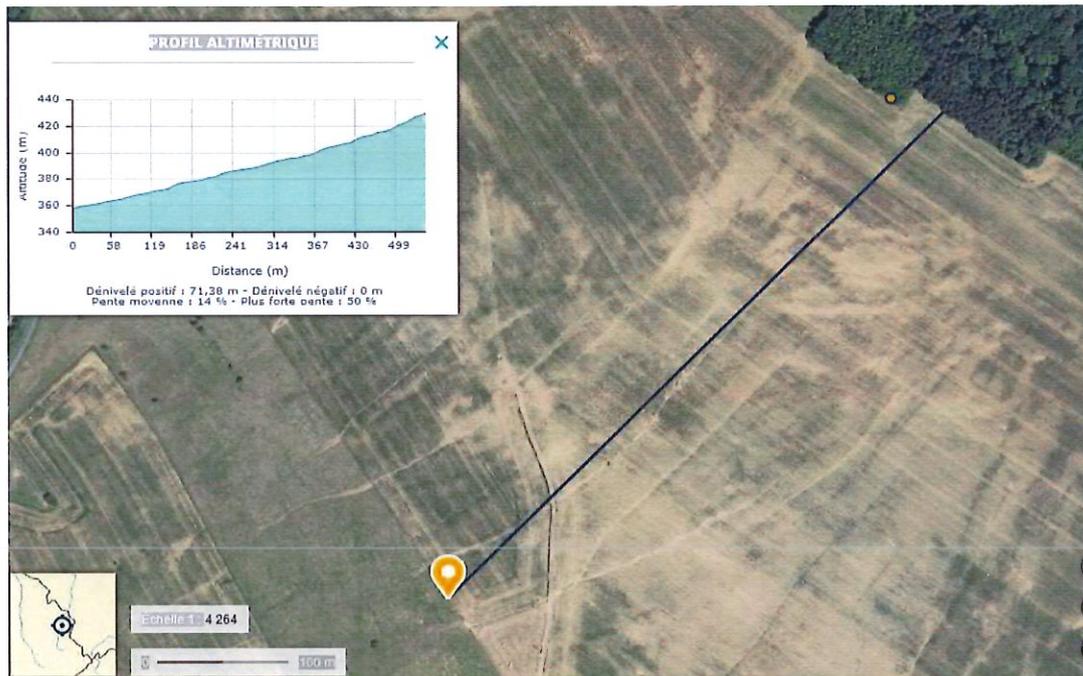
Vue Blandine, annexes dossier EPAMA

Ci-dessous, méthaniseur d'Audeloncourt, prairie inondable récemment retournée pour la plantation de maïs, et son sol tassé suite à la récolte.





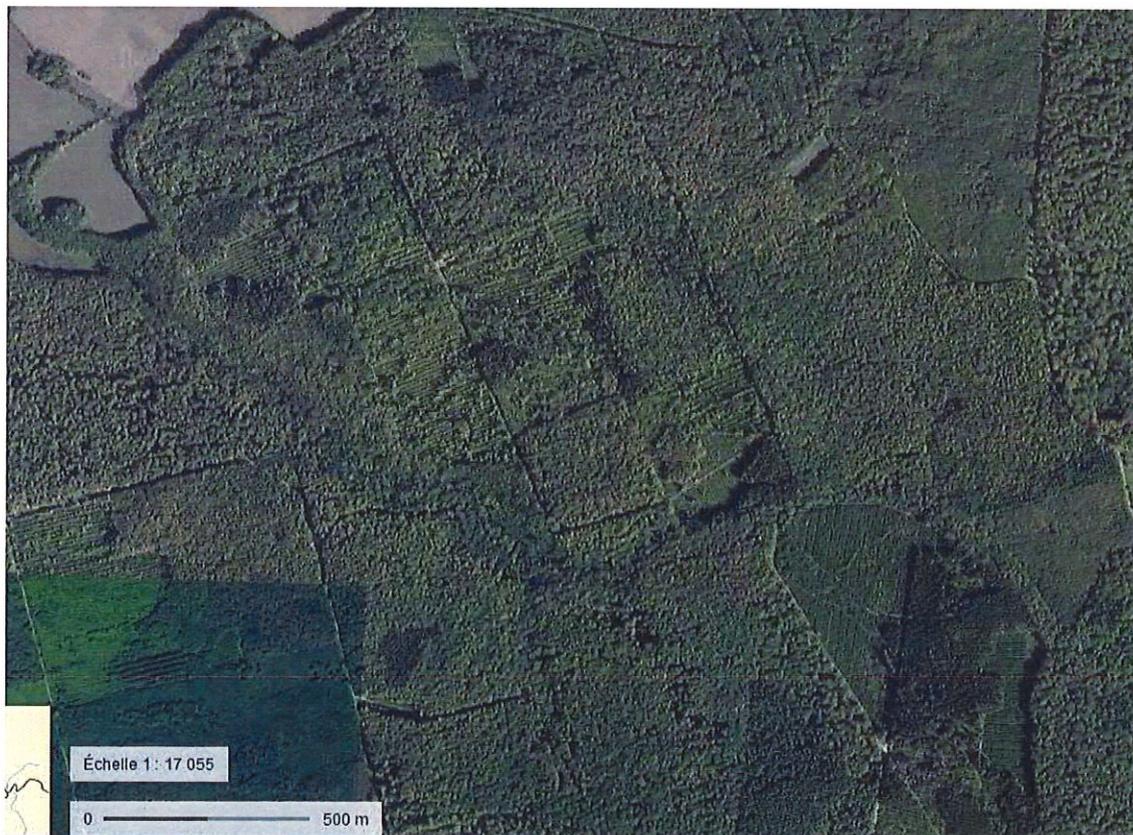
Ci-dessous, Bourmont, coteau retourné et lessivé, photo Géoportail



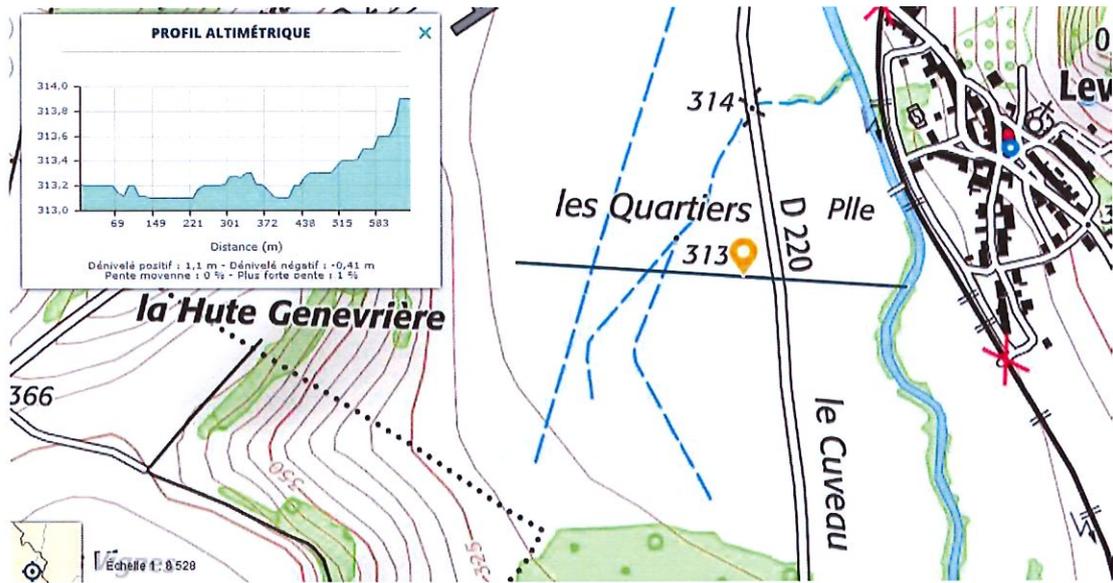
Ci-dessous, coteau de Graffigny après le passage d'un marchand de bois peu scrupuleux, « valorisation de la biomasse » !



Ci-dessous, Mitage de la forêt domaniale de Morimond, photo datant, ça s'est beaucoup aggravé depuis ! Géoportail.



Levécourt, profil altimétrique de la zone inondable. Et le même secteur le 08 janvier 2018.



L'un des deux sites photovoltaïques de Breuvannes.



Ci-dessous, bâtiment photovoltaïque construit dans le lit majeur de la Meuse, Levécourt. La crue peut atteindre régulièrement le haut des piquets.





M. BOYÉ Daniel  
8, rue du Four 88320 ROBÉCOURT  
Tel : 03 29 07 31 94

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je suis pêcheur itinérant depuis plus de 60 ans sur la Meuse amont, ses affluents et ses sous affluents : aussi, je connais particulièrement bien tous les kilomètres de rivières concernés par le projet HEBMA

Aujourd'hui, je voudrais m'attarder sur la problématique des arasements de seuils liés au réchauffement climatique et pour une bonne compréhension du problème, je vous joins un document récent réalisé par 3 scientifiques qui sont plus compétents que moi pour en parler.

Je voudrais ajouter 2 remarques personnelles qui vont tout à fait dans le sens de ce qu'ils expliquent :

- Dans les petits ruisseaux qui descendent vers le Mouzon en aval de Lamarche, je prenais régulièrement des truites sauvages jusque 2017.....depuis, plus rien !!! 3 années de sécheresse intense ont anéanti la population autochtone. Il est donc complètement utopiste de penser à un retour de truites sauvages grâce à l'arasement des seuils.
- A Harréville les Chanteurs, sur la Meuse amont, un barrage a été arasé il y a 4 ans. D'après le projet HEBMA, cet arasement entraîne la disparition de l'effet plan d'eau....mais celui-ci se retrouve 1,5km en amont sur un seuil naturel !! Le projet annonce aussi que la pratique de la pêche de « type plan d'eau » sera modifiée vers une pêche de « type rivière »...et il précise aussi qu'en période d'assec (donc, 6 à 8 mois par an avec le réchauffement climatique !), les activités halieutiques ne pourront plus être pratiquées. Ce parcours était un des plus fréquentés par les pêcheurs du secteur : aujourd'hui, il n'y en a plus un seul, vu qu'il n'y a plus de poisson (même en hiver). De plus, l'EPAMA devait reprofiler les berges en pente douce, ce qui n'a jamais été fait ! Donc, aujourd'hui, la Meuse est réduite à un filet d'eau qui coule entre 2 berges d'1,50 à 2m de profondeur.....Si vous pensez qu'une rivière du XXIème siècle doit ressembler à cela, alors approuvez le projet les yeux fermés !!!

Depuis 2006 et la loi sur l'eau adoptée par la France, **CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE** = Nouvelle religion environnementale...et elle ne vaut que ce que valent les religions !

Aujourd'hui, l'eau est déjà une denrée rare (et cela ne va pas s'arranger) ; aussi, il vaudrait mieux penser à la stocker au lieu de l'envoyer le plus vite possible à la mer ! D'autres solutions aux arasements de barrages existent : pourquoi ne pas remettre en état ceux qui ne sont pas trop dégradés en y installant des passes à poissons ? Entre celle, peu coûteuse